



DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE SUR UN DOMAINE PRIVE

Cette demande doit parvenir au moins 15 jours avant la date prévue de la manifestation
à la Mairie de Santes, 8, avenue Albert Bernard

Articles L310-2, L 310-5, R 310-8, R 310-9 R 310-19 du code de commerce
et articles R 321-1 et R 321-9 du code pénal

1. Déclarant:

Nom, Prénom :

Personnes morales, dénomination sociale:

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET:

Adresse:.....

Code postal: Localité:

Téléphone (fixe ou portable) :

2. Caractéristiques de la vente au déballage:

Adresse détaillée du lieu de la vente (hôtel, terrain privé, galerie marchande, magasin, parking d'un magasin de commerce de détail)

Marchandises vendues: Neuves.....ou Occasion

Nature des marchandises vendues:

Date du début de la vente:Date de fin de la vente:.....

Durée de la vente (en jours)

3. Engagement du déclarant:

Je soussigné,

Auteur de la présente déclaration, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L 310-2, R310-8 et R 310-9 du code de commerce.

Date et signature:

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000€ (art. L 310-5 du code de commerce)

Cadre réservé à l'administration:

Date d'arrivée